

d'hui sous un pavillon étranger, ont déjà figuré dans quelques-unes de nos expositions du Palais des Champs-Élysées, ont valu à leurs auteurs les honneurs, les récompenses, que la France décerne aux artistes de mérite sans se préoccuper de leur nationalité. On retrouve dans ces ouvrages le goût, le faire, l'initiative de nos écoles. Il y a plus, ces artistes se sont si bien inspirés de tout ce qui se pratique chez nous que leurs sujets sont très-souvent empruntés à notre histoire. J'aurai occasion d'appuyer sur cette singularité lorsque je m'occuperai de chaque exposition en particulier.

CH. D'ARGÈ.

## REVUE DES JOURNAUX

Nous empruntons au bulletin de l'*Avenir national* le passage suivant que nous livrons aux méditations de nos lecteurs :

« Voilà qui est décidé : de par la nouvelle loi communale, les conseils municipaux seront nommés pour sept ans, et les commissions municipales pourront durer un nombre égal d'années.

« Ainsi donc au lendemain du renouvellement général des conseils municipaux, le maire d'une commune quelconque, saisi tout à coup du désir de faire passer son nom à la postérité, et d'avoir son buste au-dessus de la fontaine de la grand-place, se présente devant les nouveaux conseillers avec un paquet de plans sous le bras : les plans sont déroulés : rue Impériale, rue de l'Impératrice, boulevards, squares, rien n'y manque de ce qui doit transformer la ville. Malheureusement, le conseil est composé de bons bourgeois qui préfèrent les économies aux embellissements ; les plans sont rejetés ; le maire et l'architecte courent chez le préfet qui s'empresse de casser un conseil aussi insensible à la beauté de l'art architectural, et de le remplacer par une commission municipale qui adoptera avec enthousiasme les projets repoussés par le conseil élu par le suffrage universel. et empruntera, s'il le faut, l'argent nécessaire pour les réaliser, car la commission municipale a exactement les mêmes droits que le conseil municipal, de telle sorte que si le gouvernement n'était pas content du résultat des élections communales, il serait maître de casser autant de conseils municipaux qu'il le jugerait convenable, et les remplacer par des commissions septennales. Si le suffrage universel élevait des plaintes sur le peu de cas qu'on fait de ses volontés, on lui répondrait : Vous avez le tempérament trop vif, nous ne voulons pas soumettre vos nerfs à de trop fréquentes épreuves ; calmez-vous, réfléchissez, et dans sept ans nous vous demanderons votre avis.

« Nous savons bien que nous exagérons, et qu'un gouvernement ne pourrait pas, sans de graves inconvénients pour lui-même, entrer dans cette voie ; nous voulons seulement faire remarquer une chose : toutes les fois qu'il s'agit, comme on dit, d'organiser une liberté, en France, on introduit dans la loi quelque disposition qui peut, à un moment donné, rendre l'exercice de cette liberté impossible : voir les projets de loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion. »

Le même journal s'exprime ainsi relativement au Luxembourg :

« D'après nos télégrammes et nos lettres particulières, on se donne beaucoup de mal pour éviter de déférer la question luxembourgeoise à un congrès. On craint que les délégués des puissances une fois réunis, d'autres questions plus délicates ne viennent compliquer et aggraver la situation.

« C'est à Saint-Petersbourg surtout que cette crainte existe, et il est permis de supposer que la Russie ne désire pas que l'Europe jette un œil trop curieux sur ses menées dans la question d'Orient.

certaines lecteurs l'idée avantageuse que nous avons essayé de donner de lui, nous ajouterons qu'il mettait fort au-dessus de l'aristocratie d'argent l'aristocratie de naissance. Il soutenait qu'en admettant que les idées sur l'utilité et la nécessité d'une noblesse héréditaire fussent des préjugés, ces préjugés lui paraissaient plus fécond en résultats moraux que les idées opposées.

Les Roquevair, pensait-il, n'étaient pas très-riches ; mais de bons mariages arrangeraient tout cela, et ce beau nom reprendrait sa splendeur depuis si longtemps perdue.

L'abbé de Vermot formait déjà des plans pour la restauration des Roquevair. Il avait une nièce fort riche ; c'était une enfant, et, dans sa pensée, il associait l'avenir de la petite Cécile à celui de son cher Paul, pour lequel son attachement croissait tous les jours.

Près de trois ans s'étaient écoulés. Les événements de cette époque avaient tour à tour éteint ou ranimé les espérances des dames de Roquevair. La seconde restauration était accomplie ; la tranquillité paraissait enfin assurée. Madame Louise de Roquevair annonça l'intention de se rendre à Paris pour compléter l'éducation de Louis.

L'abbé de Vermot était présent.

— Vous ne parlez pas de Paul ? de-

« Ce qui est certain, c'est que, pour éviter la convocation d'un congrès, le gouvernement russe s'est employé, avec beaucoup de zèle, à provoquer un arbitrage dans l'affaire du Luxembourg. Il a proposé comme arbitre l'Angleterre.

« La Prusse a adhéré à ce choix, et la France n'a pas dit non ; seulement elle a demandé que l'Autriche fût également désignée comme arbitre.

« Reste encore à obtenir l'assentiment des gouvernements anglais et autrichiens. Là est la difficulté. Elle paraît insurmontable. Pas plus qu'Angleterre, l'Autriche ne se soucie d'intervenir en une contestation aussi délicate et aussi irritante.

« Pendant que les négociations marchent péniblement, les dispositions belliqueuses vont grand train.

« Il y a trois jours, on a reçu à Vienne une dépêche de M. de Bismark, mettant formellement le gouvernement autrichien en demeure de dire, si en cas de guerre il était disposé à se ranger du côté de la Prusse.

« La réponse de M. de Beust ne nous est pas parvenue ; mais d'après ses dispositions bien connues nous croyons qu'elle n'a pu être que négative. — J. Mahias. »

Tandis qu'une partie du public continue à croire au maintien de la paix, beaucoup de personnes regardent la guerre comme à peu près certaine. Suivant ces personnes, les négociations actuelles auraient cet unique objet principal de donner aux bellicistes le temps de se préparer à une lutte qui serait vive probablement, mais probablement aussi de peu de durée. C'est à ce point de vue que se place un journal de Paris pour établir les analogies suivantes :

« L'an dernier, la guerre entre la Prusse et l'Autriche décidée en principe dès le 21 février à Berlin, ne commença que le 6 juin suivant, cent cinq jours après, par l'entrée des troupes prussiennes dans le duché de Holstein.

« Les événements marchèrent à pas de géant : le 9 juin, la Diète germanique vota le retrait des troupes austro-prussiennes des forteresses fédérales ; le 15, les Prussiens entraient sur le territoire saxon ; le 18 ils battaient les Autrichiens à Rumbourg et les Hessois à Fredberg ; le 24, avait lieu la bataille de Custozza ; le 29, la bataille de Gitschin ; le 3 juillet enfin, la bataille de Sadowa. En vingt-neuf jours, la Prusse avait entrepris, conduit, terminé une guerre qui avait demandé plusieurs années de préparatifs et cent cinq jours de négociations diplomatiques.

« Ne verrons-nous pas des faits analogues se produire cette année pour l'affaire du Luxembourg, nœud de la guerre entre la France et la Prusse ? La guerre peut très bien être décidée en principe, soit à Paris, soit à Berlin, ou même à Paris et à Berlin à la fois ; mais des préparatifs sont nécessaires de part et d'autre, mais les neutralités, les alliances, les concours se négocient, cent cinq jours seront peut-être encore nécessaires à ce travail diplomatique, puis la guerre pourra ne durer que vingt-neuf jours. Dieu le veuille !... »

Le *Monde* résume, en ces termes, la situation, sous la signature de M. Armand Ravelet :

« Les bruits sinon les chances de guerre ont diminué. La question du Luxembourg, de la période aiguë, a passé à la période diplomatique, et comme le caractère particulier de celle-ci est le mystère, il est difficile de savoir où en sont les négociations. Suivant toute vraisemblance, les puissances étrangères en sont encore à se demander si elles s'occuperont ou non de l'affaire ; dans le cas où elles se décideraient à intervenir, elles formuleraient leur avis, puis la Prusse et la France verront alors si elles veulent s'y soumettre. Cela promet quelque répit. Un procès entre particuliers peut aisément, pour peu que

manda sa belle-mère avec une émotion dans laquelle il y avait un mélange de crainte et d'espérance.

— J'ai beaucoup réfléchi, répondit Louise, à ce qu'exigent de moi mes devoirs de mère de famille. J'aime mes enfants, et bien que l'atné ne réponde pas à mes espérances, il ne m'est pas moins cher que son frère, et, pour me déterminer, je crois avoir consulté les intérêts bien entendus de mes deux fils.

Le nom de Roquevair ne doit pas rester enfoui au fond d'une province. La carrière militaire est la seule convenable à l'homme qui a l'honneur de porter ce nom ; mais il faut, pour l'embrasser, une instruction que je ne puis faire donner ici à mes fils.

Les conduire à Paris et m'y établir avec eux, tel eût été mon désir : la médiocrité de ma fortune est malheureusement un obstacle.

J'aurais voulu réunir pour mes fils à l'éducation par la science, qui en eût fait des hommes distingués et capables de servir utilement leur pays et leur souverain, l'éducation du monde dans lequel les Roquevair sont destinés à vivre ; je désirerais qu'ils y apportassent cette distinction de manières qui s'allie si bien avec la distinction de race, et qu'ils fussent à la fois des hommes instruits et des hommes de bonne compagnie.

l'une des parties le désire, durer plusieurs années. La procédure entre deux peuples est d'ordinaire plus expéditive ; elle laisse cependant tout le temps nécessaire aux esprits pour réfléchir, aux passions pour se calmer, et à un arrangement pour se conclure. »

La France croit que, depuis quelques jours, il s'est fait, dans l'ordre diplomatique et dans l'opinion publique, un apaisement sensible ; elle l'attribue à la confiance qu'inspirent les démarches conciliantes et très-sérieuses faites par les puissances signataires du traité de 1839 :

« Nous ne craignons pas de nous tromper, poursuit M. Rigaud, en disant que ces démarches ont trouvé chez nous un esprit de modération qui caractérise notre politique, et qu'à Berlin même, M. de Bismark s'est montré animé d'intentions beaucoup plus pacifiques que ne le laissait supposer depuis quelque temps le langage de ses principaux organes. On assure même que c'est à l'influence personnelle du ministre du roi Guillaume qu'est due l'atténuation qui s'est produite depuis deux jours, principalement dans la polémique des journaux de Berlin. »

On lit dans la même feuille et sous la même signature :

« Nous croyons savoir qu'avant peu de jours, le gouvernement, prenant l'initiative, communiquera aux Chambres le résultat des négociations engagées en ce moment pour l'affaire du Luxembourg. »

J. REBOUX.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

ITALIE.

Florence, 11 avril.

Les déclarations pour le traité de commerce avec l'Autriche, marchent rapidement. Le ministre d'Autriche a eu aujourd'hui une longue conférence avec le président du Conseil qui s'occupe personnellement de la négociation de ce traité.

ALLEMAGNE.

Berlin, 14 avril.

On assure que la situation du gouvernement vis-à-vis du projet de constitution, tel qu'il a été amendé par le Reichstag, se résume dans le maintien de la disposition relative au chiffre de l'armée sur le pied de paix jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1872. A partir de cette époque on diminuerait annuellement le chiffre des dépenses jusqu'à la promulgation de la loi fédérale modifiée.

Enfin le budget militaire une fois voté ne serait pas soumis à une approbation annuelle.

L'acceptation par le Reichstag du projet de constitution dans cette forme est probable, attendu que le parti national libéral a donné son adhésion.

Berlin, 15 avril.

Dans la séance d'aujourd'hui, au Reichstag, M. de Bismark a déclaré que les gouvernements confédérés acceptaient la plus grande partie des amendements introduits dans le projet de constitution, pourvu que la Chambre renoncât de son côté, à l'indemnité des députés et aux modifications concernant l'armée que les gouvernements n'acceptent pas. Les commissaires fédéraux doivent donner de plus amples explications dans le cours de la discussion.

Berlin, 15 avril.

Séance du Reichstag : M. de Bismark fait la déclaration suivante : « Si l'opposition m'empêchait d'achever l'œuvre commencée, je prierais le roi d'accepter ma démission. »

Peut-être, ajouta Louise en s'adressant à l'abbé de Vermot, trouvez-vous dans ce double désir une vanité un peu puérile ?

— Pas du tout, madame, dit l'abbé, en souriant toutefois avec un peu de malice, tant de femmes se contenteraient de voir leurs enfants briller dans le monde, qu'on doit vous savoir gré de ne mettre cet avantage qu'en seconde ligne.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)

Munich, 14 avril.

Une assemblée populaire a été tenue aujourd'hui à Nuremberg. On y a voté une adhésion chaleureuse à l'adresse des députés bavarois remise avant-hier au prince de Hohenlohe.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 14 avril.

Nous devons constater que nous sommes en plein courant de nouvelles pacifiques. On dit que les négociations entre les cabinets sont en bonne voie et qu'il y a des chances sérieuses pour qu'il soit adopté une combinaison qui donnerait satisfaction à la fois à la Prusse et à la France. Cette combinaison, ce serait la neutralisation du Luxembourg qui, débarrassés des Prussiens, serait annexé soit à la Hollande soit à la Belgique. On prendrait à la Prusse ce qu'elle tient et on ne donnerait pas à la France ce qu'elle avait demandé. L'équilibre européen serait réplétri provisoirement, et l'on dirait que le maintien de la paix est assuré.

Voilà en résumé ce que l'on répète depuis deux jours : les uns attribuant l'honneur de cette solution pacifique à la modération de la France, les autres à l'intervention des autres grandes puissances qui redoutent d'engager l'Europe dans une guerre générale.

Il est certain que depuis trois jours, il ne s'est produit aucun incident visible pour le public, que le ton de la polémique des journaux français et allemands s'est adouci quelque peu, et que les partisans de la paix en France ont pu accentuer plus énergiquement leurs vœux. Dans le monde des affaires on est pour ainsi dire convenu de suspendre le mouvement de baisse des valeurs. En résumé il y a ce qu'on appelle un temps d'arrêt dans la marche générale de la politique.

Dans un de ses derniers discours, M. Thiers a développé cette thèse que l'étude du passé doit nous faire mieux comprendre le présent et nous aider à deviner l'avenir. Or, sans remonter bien loin dans le passé, ne suffira-t-il pas de se rappeler les événements de l'année dernière pour se guider quelque peu dans l'appréciation des événements actuels. L'année dernière, l'Autriche et la Prusse étaient en contestation sur certaines questions. Rappelez-vous les phases diverses qu'a traversées leur querelle au moment où l'on croyait tout compromis, où l'on s'attendait à voir se heurter les deux grandes armées allemandes, on apprendrait qu'une conférence allait se réunir pour tout concilier. On vécut quinze jours dans cette espérance ; il y eut ensuite plusieurs alternatives de bruits pacifiques et de bruits belliqueux, et un jour on apprit, non sans surprise pour quelques-uns, que la guerre était déclarée.

Je ne saurais trop vous dire : rappelez-vous l'exemple de l'année dernière. Il ne faut pas voir les choses comme on désire-rait qu'elles fussent. Nous souhaitons tous en principe le maintien de la paix ; c'est évident ; mais nos souhaits pèsent peu dans la balance et les faits sont plus forts que nous. Notre Gouvernement parle peu ; mais il faudrait fermer les yeux pour ne pas voir qu'il agit et qu'il déploie la plus grande activité. De même que l'administration de la marine fera appel au concours de l'industrie privée pour les travaux de nos arsenaux, de même on assure que l'administration de la guerre fait à divers fabricants d'importantes commandes pour accélérer l'armement de nos troupes et la transformation d'une partie du matériel. Il n'y a aucun inconvénient à le dire puisque cela se fait au grand jour. Quant aux dispositions particulières que peut prendre le Gouvernement, aux mouvements de troupes, au complètement des cadres, que les espions de M. de Bismark cherchent à se renseigner en tâchant de ne pas se faire prendre ; mais nous croyons que les journaux doivent être très-sobres de détails et l'on en a peut-être trop dit déjà sur ces fameux petits canons dont je vous parlais dimanche dernier.

A mon sens, l'incertitude est aujourd'hui la même qu'il y a huit jours ; le silence volontaire des Chambres a moralement investi le Gouvernement du pouvoir le plus étendu. Espérez, si vous le voulez, le maintien de la paix ; c'est affaire de sentiment ; mais n'oubliez pas que la situation est des plus graves, qu'il ne faut pas compter sur la modération de M. de Bismark et ne soyez pas surpris si la question fait tout à coup explosion.

Nous avons lu dans plusieurs journaux et nous avons entendu se reproduire dans certaines réunions une opinion qui nous semble une calomnie gratuite dirigée contre le Gouvernement. On a dit que le Gouvernement n'avait soulevé cette question du Luxembourg que pour mettre en émoi le pays tout entier dans le but de faire accepter la loi de réorganisation militaire ; mais qu'il est bien décidé en fin de compte à s'entendre avec la Prusse. Nous croyons que c'est pure calomnie.

On dit que pendant les vacances de Pâques paraîtra le décret qui nommera le 2<sup>e</sup> vice-président de la Chambre. On met toujours sur les rangs MM. Du Miral, Basson-Billaud et J. David.

Un journal dont je préfère taire le nom parle d'un député fort en vue et dont l'évolution politique a été fort remarquée, qui vient de céder à une société pour la somme de 400,000 fr. une concession de percement de boulevard. Voilà qui est grave. Est-il vrai que le Gouvernement ou l'administration préfectorale puisse ainsi dis-

tribuer des concessions de démolition ? Nous sommes sûr que c'est une nouvelle calomnie.

Le bruit de l'abandon du projet de loi sur la presse est toujours démenti.

La grève des tailleurs continue. — L'exemple de l'association des maçons porte ses fruits : on annonce que des ouvriers doreurs sur bois viennent de constituer une société coopérative de production.

CH. CAHOT.

Paris, 15 avril.

Toujours même silence du *Moniteur* qui ne contient pas même dans son bulletin la moindre nouvelle relative à l'Allemagne. Et le public reste dans la même incertitude. Aujourd'hui on parle beaucoup du voyage à Paris de M. de Gramont et l'on paraît attacher une grande importance soit aux communications qu'il a apportées de Vienne soit à celles qu'il doit y remporter. Cela est bien vague. Nous croyons que si la guerre éclatait entre la Prusse et la France, l'Autriche garderait la neutralité ; cette neutralité pourrait même être bienveillante à l'égard de la France. Mais nous ne devons pas aller plus loin : car il faudrait supposer que l'Autriche désire prendre une revanche de Sadowa et qu'elle saisirait l'occasion de punir la Bavière de sa défection et de rétablir son influence jusqu'à la ligne du Mein. En d'autres termes nous ne devons pas compter sur l'Autriche pour opérer en Allemagne une diversion semblable à celle que fit l'Italie l'année dernière.

Quant à la question de paix ou de guerre, elle est encore entière, et la diplomatie ne nous révèle pas ses secrets. Nous devons constater que l'opinion publique rattache quelque espérance au projet de neutralisation du Luxembourg. La possession de ces forteresses, c'est la pomme de discorde : supprimez la cause, vous supprimez l'effet ; démantelées ces forteresses et laissez la province à elle-même, ou donnez-la soit à la Belgique soit à la Hollande : alors la France et l'Allemagne resteront amies. Ceux qui raisonnent ainsi peuvent être de très-honnêtes gens, mais ils ne comprennent pas un mot à la politique ; on le leur fera bien voir.

On a parlé aujourd'hui d'une lettre adressée par le roi d'Italie à l'Empereur. En même temps on annonce l'arrivée à Paris du général Govone, qui fut, on se le rappelle, le négociateur du traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie. Peut-être le général Govone est-il porteur d'une lettre de Victor-Emmanuel.

Il y a eu à la Bourse une légère reprise ; il faut l'attribuer d'abord aux nécessités de la spéculation, ensuite au bruit de la neutralisation du Luxembourg annexé à la Belgique.

Les ennemis de la presse peuvent se réjouir et féliciter l'administration : ils en ont une double occasion. Le journal la *Liberté* et l'*Avenir national* sont tous deux poursuivis judiciairement. M. de Girardin est cité pour mercredi devant la 6<sup>e</sup> chambre et cette fois il doit prendre un défenseur : ce sera M<sup>e</sup> Allou. Avec cet esprit de contradiction qui forme le fond du caractère français, on peut être certain que la majorité du public prendra parti pour M. de Girardin, et lui-même ne manquera pas de se poser en victime.

Il y a eu aujourd'hui séance publique du Corps législatif. L'ordre du jour annonce la discussion de la loi sur les conseils municipaux, la loi sur la dotation, Lamartine et enfin l'examen des derniers articles de la loi sur la contrainte par corps. Il est douteux que l'ordre du jour puisse être épuisé en une seule séance.

La France dit ce soir que la convalescence du Prince impérial est heureusement terminée. En même temps, on annonce qu'il vient d'être louché, dans une station thermale des environs de Bade, un hôtel tout entier où le jeune prince doit aller prochainement s'installer pour un mois.

L'Empereur n'a point passé aujourd'hui, ainsi qu'on l'avait annoncé, la revue de la 2<sup>e</sup> division de l'armée de Paris.

Le duc d'Edimbourg, frère cadet du prince de Galles, est arrivé à Paris.

On annonce aussi l'arrivée du prince Gortschakoff. Bien entendu il ne s'agit pas du premier ministre du Czar, que la goutte et la raison d'Etat retiennent à St-Petersbourg, mais de son frère ou de son neveu. Ce dernier est très-connu dans le monde de la haute bicherie parisienne.

M. de Lamartine est toujours malade ; après-demain doit paraître une brochure anonyme : *Lamartine devant l'opinion* dont l'auteur est, dit-on, M. J. Claretie.

Aujourd'hui a eu lieu au Palais de l'Industrie l'ouverture du salon de 1867. Il n'y avait que peu de visiteurs. La grande Exposition fera tort à la petite.

CH. CAHOT.

Voici quelle serait, d'après la *Patrie* l'état actuel des négociations diplomatiques engagées sur l'affaire du Luxembourg :

« Trois des grandes puissances signataires des traités de 1839 seraient saisies officiellement de la question, et rechercheraient entre elles, en dehors de la France, de la Prusse et de la Hollande, la solution qui pourrait être proposée. Cet examen terminé, les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Russie et de l'Autriche feraient connaître leurs vues aux cours de Paris, de Berlin et de la Haye, et alors s'ouvriraient les pourparlers qui devront conduire à entente pour la solution définitive de la question. »

Nous détachons de la correspondance